

Retraité, citoyen

Si la retraite est un droit et si les personnes retraitées n'ont pas à justifier de ce temps libéré, il n'est pourtant pas inutile de rappeler leur rôle dans la société, sans parler de l'aide apportée envers enfants et ascendants. Citoyens à part entière, les retraités permettent à nombre d'associations de vivre.

Mireille BRETON, Marylène CAHOUE, René DELALANDE et Michèle OLIVAIN (collectif retraités du Snes-FSU)*

L'étude France Bénévolat-Ifop-Crédit mutuel de 2013⁽¹⁾ note que 36 % des plus de 65 ans sont bénévoles dans une association (24 % de la population de plus de 15 ans). Plus de 50 % des responsables associatifs sont des personnes retraitées (nécessité de disponibilité de temps pour des responsabilités de plus en plus lourdes et complexes). Les bénévoles « très réguliers » sont souvent des retraités (environ deux millions bénévoles qui constituent en quelque sorte le squelette des associations). On est donc loin de l'image du « retraité égoïste », trop souvent colportée. La retraite n'interrompt pas (au contraire ?) la volonté de s'impliquer dans la vie sociale, pour faire progresser ses idées, lutter contre les discriminations et continuer à donner du sens à sa vie.

En voici quelques exemples parmi d'autres. On pourrait penser que le syndicalisme retraité va de soi : il n'en est rien, tellement il est lié à la « vie active ». Mais même s'il connaît des effectifs très modestes (deux cent mille personnes syndiquées pour dix-sept millions de retraités), il existe bel et bien. Les luttes des retraités en France et en Europe font partie intégrante du mouvement social. Ils sont visibles dans les mobilisations des « gilets jaunes » et de multiples actions intergénérationnelles.

En France, depuis la création, par les organisations syndicales de personnes retraitées, du Groupe des 9 (UCR CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, Loisir solidarité retraités-LSR et Ensemble & solidaires), en 2014, les initiatives se multiplient tant à Paris que dans les départements où se sont constituées des intersyndicales pérennes face, notamment, à la dégradation

continue du pouvoir d'achat. Au-delà des revendications, c'est un lieu de réflexion. Le colloque au Cese en janvier 2017 a marqué le développement de cette dynamique⁽²⁾.

Cette expérience qui dure, conduit des actions, offre un arc unitaire qui permet aux personnes retraitées d'exprimer leur mécontentement, est remarquable. N'oublions pas que les organisations syndicales de retraités sont membres de fédérations ou confédérations, aux points de vue parfois opposés sur des textes fondamentaux. Les échanges menés en toute confiance permettent de lever les obstacles et de progresser.

Les droits de l'enfant, un sujet mobilisateur

Retraité mais toujours impliqué dans la défense et la promotion des droits de l'enfant, qu'il s'agisse d'enfants de sans-papiers, de mineurs isolés, d'enfants roms ou de jeunes en danger. Retraité mais soucieux que les droits de l'enfant, de l'adolescent soient connus et respectés en France, par la France. Tout cela motive l'implication dans la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant. Pour le Cofrade⁽³⁾, les angles d'action sont vastes. Les plaidoyers en direction du gouvernement, des pouvoirs publics, des collectivités visent à inscrire dans les lois, dans les recommandations et les pratiques, le respect des droits des moins de 18 ans : immigration et asile, mineurs non accompagnés, droit à l'éducation pour tous, à la santé, lutte contre les maltraitances et les violences sexuelles... Le contre-rapport fait par les associations du Cofrade pointe les nombreux manques dans les politiques : scolarisation, santé, lutte contre les violences, prise en charge de la pauvreté, de l'exclusion.

Une autre volonté de l'association est de donner la parole aux jeunes, aux adolescents en particulier : organiser des débats d'abord dans les établissements, puis, lors d'une rencontre à l'Assemblée nationale (deux cents cinquante adolescents en 2019), les faire entendre des décideurs, porter leurs propositions lors des Etats généraux des droits de l'enfant...

D'une certaine façon, pour les enseignants à la retraite, le souvenir des élèves revient : leur enthousiasme, leurs déceptions, leurs difficultés ou leur joie de vivre. Qui ne revoit dans chaque cause des visages, des espoirs, des souffrances qu'on n'a peut-être pas su toujours bien accompagner ? S'impliquer dans la défense des

* Syndicat national des enseignements de second degré-Fédération syndicale unitaire.

(1) « La situation du bénévolat en France en 2013 » (voir www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/documents/3e656ec9e424ae9e724ba0187045e04c5da478b.pdf).

(2) Le vendredi 13 janvier 2017 s'est tenu au Conseil économique, social et environnemental un colloque organisé par le Groupe des 9 autour du thème « Les retraités dans la société : pouvoir d'achat et autonomie », avec près de deux cent cinquante participants, deux tables rondes sur la place des retraités et retraités dans la société et leur pouvoir d'achat. Ce colloque avait pour objet d'enrichir les réflexions autour de l'avancée en âge et de donner une résonance aux revendications portées par les neuf organisations de personnes retraitées.

(3) Conseil français des associations pour les droits de l'enfant.

(4) Réseau éducation sans frontières.



Les luttes des retraitées et retraités en France et en Europe font partie intégrante du mouvement social. Elles et ils ont été visibles dans les mobilisations des « gilets jaunes » et de multiples actions intergénérationnelles.

droits de l'enfant est, pour le seniors, une façon de continuer à aider ces jeunes à vivre.

La scolarisation des enfants roms, soit l'accès effectif au droit à l'éducation, est un motif de mobilisation citoyenne. Droit évident en France pour qui pense globalement, mais objet de tensions et de dénis dès qu'il s'agit d'agir localement... La mobilisation d'associations, dont le collectif national droits de l'Homme Romeurope, autour de la scolarisation des enfants roms des bidonvilles n'est pas le fait des seuls seniors, mais le suivi repose en grande partie sur leur « disponibilité ». Echanger avec les familles d'abord pour rassurer sur ce qui va se passer quand l'enfant sera loin d'eux (les familles ont peur de l'éloignement surtout en période - fréquente - d'expulsion), contribuer à gérer les inscriptions quand certaines mairies (et inspections) traînent les pieds (une personne enseignante retraitée est alors plutôt efficace). Puis il faut accompagner matériellement, quand l'école « possible » est lointaine, échanger en français avec l'enfant. D'autres (ou les mêmes) organisent des sorties, des visites dans des univers souvent incon-

« 36 % des plus de 65 ans sont bénévoles dans une association. La retraite n'interrompt donc pas (au contraire ?) la volonté de s'impliquer dans la vie sociale, pour faire progresser ses idées, lutter contre les discriminations et continuer à donner du sens à sa vie. »

nus de ces enfants (musée, cinéma). Il s'agit aussi de prendre le temps d'agir pour que l'institution « se bouge » et de compenser des inégalités dont les enfants ne sont en rien responsables.

Les services publics et la citoyenneté constituent un des terrains d'engagement fort des retraitées et retraités car les services publics sont la garantie de l'accès de tous aux services qui répondent à leurs besoins vitaux. Les défendre, c'est exprimer la volonté de respecter les droits de vivre de tout être humain et c'est un champ d'action citoyen qui ne se limite pas aux problématiques de l'âge mais le plonge au cœur de la vie, de la naissance à l'Ehpad. Les services publics agissent au plus près de la population pour maintenir les liens humains, éviter la désertification physique et morale et refuser le tout numérique déshumanisé, inaccessible à tous.

Les lieux d'engagement sont nombreux, du syndicat aux associations, comme Attac, mais aussi au travers de collectifs. Dans ce cadre, il est un combat symbolique : la défense des hôpitaux de proximité. L'égal accès aux soins est un besoin pour tous les habitants du pays. Les mesures actuelles qui éloignent les lieux de soins des habitants visent les moins mobiles, et, parmi eux, les personnes les plus âgées. La régression des droits « conquis » avec la Sécurité sociale met en difficulté beaucoup de seniors, contraints à avoir recours à des structures privées, et les indignes, qui plus est. Alors ils s'organisent et sont très présents dans les collectifs ou comités de défense des hôpitaux publics de proximité, par exemple en région, mais aussi en Ile-de-France. L'action ensemble prend tout son sens, elle fait sortir les plus fragiles d'une solitude parfois destructrice, et donne plus de force à tous. Dans les bureaux des collectifs locaux, les retraités sont nombreux, ils sont à la fois passeurs de mémoire et acteurs pour demain. Citoyens donc à travers également l'engagement dans le RESF⁽⁴⁾, l'enseignement bénévole en prison, les associations emblématiques (Secours populaire, Les Restos du cœur...) et organisations de défense des migrants, sans parler de la LDH... ●